

JUSTICE DES MINEURS EN CONFLIT AVEC LA LOI LES APPROCHES DES S.A.R.E. : EDUCATIVES ET RESTAURATRICES

Un SARE est un service agréé de l'Aide à la Jeunesse qui travaille en milieu ouvert.
Il a pour mission « **d'apporter une réponse éducative à la délinquance juvénile** ».

Pour ce faire, les SARE inscrivent leurs actions en se basant sur
les **besoins éducatifs** du mineur, et sur les **modèles de justice restauratrice**.

4 missions leurs sont confiées : la médiation, la concertation restauratrice en groupe, les prestations
d'intérêt général et les modules de sensibilisation.

Une nouvelle mission est en phase d'expérimentation : **le projet écrit**.

EXPOSÉ PROPOSÉ PAR DES
INTERVENANTS DU SARE LE CHOIX,
AVEC LE SOUTIEN DE VÉRONIQUE
JACQUES, JUGE DE LA JEUNESSE



AU PROGRAMME :

- **La prestation** (éducative) d'intérêt général (pratiquée depuis 1986)
- **La médiation** (pratiquée de manière prétorienne depuis 2000 et légalisée depuis 2006)
- **La Concertation Restauratrice en Groupe** (pratiquée depuis 2006)
- **Les modules de sensibilisation** ("gestion de la violence et sensibilisation à la victime" et "sensibilisation aux conséquences des assuétudes", proposés depuis 2015)
- **Le projet écrit** (une mission en cours d'expérimentation, depuis 2023).

Tarif préférentiel pour tout paiement reçu au plus tard le 3 avril 2025 : **40€**
(30 € pour les stagiaires et gratuit pour les étudiants sur présentation de la carte)

à verser sur le compte bancaire **BE16 6301 8124 6074**

avec la mention "10-04-2025 + nom du participant »

Tarif normal appliqué aux paiements reçus après
le 3 avril 2025 : **50 €** (40 € pour les stagiaires)

INSCRIPTIONS

via www.ajn.be

ou en scannant le QR code

